

Domaine Santé

Filière Sage-femme

Complexité obstétricale et néonatale 1 (Complexité 1)

1. Caractéristiques du module

Code : S.SF.371.3001.F.24

Degré d'études :

☒ Bachelor ☐ Master

Année académique : 2025-2026

Année d'études : ☐ 1^{ère} ☐ 2^{ème} ☒ 3^{ème}

Crédits ECTS : 10

Type :

☒ Module obligatoire☐ Module optionnel obligatoire☐ Module facultatif☒ Module dont l'échec définitif entraîne l'exclusion de la filière selon l'art. 32, al.1 du règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO du 2 juin 2020

Organisation temporelle :

☒ Module sur 1 semestre☒ Semestre d'automne☐ Module sur 2 semestres☐ Semestre de printemps

Langue principale d'enseignement :

☒ Français☐ Allemand☐ Anglais

2. Prérequis

☐ Avoir validé le/les modules☐ Avoir suivi le/les modules☐ Pas de prérequis☒ Autres :**Dès 11 semaines de périodes de formation pratique non effectuées ou non validées, l'accès en 3^{ème} année Bachelor ne peut être possible (sauf situation exceptionnelle avec accord de la responsable de filière).**

3. Compétences, rôles exercés et apprentissages visés

Références :

Conférence spécialisée Santé des Hautes écoles spécialisées suisses. (2021). *Compétences relatives aux professions de la santé*. https://www.hes-so.ch/fileadmin/documents/HES-SO/Documents_HES-SO/pdf/sante/competences-professions-sante_fr.pdfLoi fédérale du 30 septembre 2016 sur les professions de la santé (= LPSan ; RS 811.21 ; état le 1^{er} février 2020).Ordonnance du Conseil fédéral du 13 décembre 2019 relative aux compétences professionnelles spécifiques aux professions de la santé selon la LPSan (= OCPSan ; RS 811.212 ; état le 1^{er} février 2020).

Rôles majeurs exercés

☒ Rôle d'expert-e☒ Rôle de leader☒ Rôle d'apprenant et de formateur-trice☒ Rôle de communicateur-trice☒ Rôle de promoteur-trice de la santé☒ Rôle de professionnel-le☒ Rôle de collaborateur-trice

Compétences principales

- Ab1 à Ab7
- Bb1 à Bb3
- Cb1 à Cb3
- Db1 à Db3
- Eb1 à Eb2
- Fb1 et Fb3
- Gb1 et Gb4

Objectifs généraux d'apprentissage « Complexité obstétricale et néonatale » (pour les spécifiques, voir syllabus)

Durant ce module, l'étudiant.e sera capable d'aborder les diverses situations en développant des compétences de prévention, anticipation, gestion de l'urgence et gestion de l'après.

- Interpréter les pathologies maternelles, fœtales et néonatales
- Dépister les écarts à la norme lors de prises en soins complexes stables/instables et urgentes stables/instables
- Proposer des hypothèses diagnostiques et argumenter sa réflexion
- Emettre un pronostic lors de situations complexes stables/instables et urgentes stables/instables
- Prendre part au processus décisionnel de prise en soins des femmes, fœtus, nouveau-nés et familles
- Assurer le maintien et/ou restaurer la physiologie lors de suivis de situations complexes
- Travailler le rôle professionnel SF dans le cadre légal suisse en matière de santé
- Acquérir et conserver le leadership dans le domaine de compétences SF
- Comprendre et intégrer les recommandations nationales et internationales émises concernant la période périnatale
- Adopter une attitude réflexive concernant les pratiques obstétricales et néonatales

- Travailler en intra pro lors de situations d'urgence : communication, délégation, leadership, collaboration
- Travailler en inter pro lors de situations d'urgence : communication, délégation, leadership, collaboration

Objectifs généraux d'apprentissage « IP3 » (pour les spécifiques, voir syllabus) :

- Choisir et utiliser des stratégies et outils de travail en équipe (ex : TeamSTEPPS) appropriés au contexte.
- Promouvoir l'autodétermination par l'information et le consentement éclairé des patients ou de leurs proches.
- Elaborer des objectifs d'équipe, en partenariat avec les patient.e.s et leurs proches, et mettre en œuvre un plan de soins centré sur leurs besoins.
- Coordonner les interventions entre professionnel.le.s, patient.e.s et proches, en se référant à un leadership approprié.
- Gérer les divergences et résoudre les éventuels conflits dans un esprit de collaboration et de soutien mutuel.
- Mobiliser, à travers différents cas et contextes de soins, le réseau de santé et les différents acteurs et partenaires impliqués

4. Contenus et formes d'enseignement

Le module traite des situations complexes à travers quatre axes principaux : la complexité, l'urgence, le cadre légal et le positionnement de la sage-femme.

Les thématiques abordées concernent la prise en charge complexe :

- lors du suivi de grossesse (vaccino-hésitation, alimentation végétarienne ou végétalienne),
- aux urgences et en salle de naissance (pathologies maternelles telles que le diabète insulino-dépendant et les pathologies hypertensives, gestion des interruptions médicales de grossesse et des MFIU, échec d'extraction instrumentale, césarienne en urgence, situations complexes en maison de naissance, hypoxies fœtales, extrême prématurité),
- en période postnatale (allaitement maternel complexe, encéphalopathie anoxo-ischémique, extrême prématurité).

Contenus « IP3 » :

- Connaissances pratiques et/ou théoriques professionnelles spécifiques nécessaires à l'intervention dans différents contextes de soins complexes (hospitalier, domiciliaire, transition de soins)
- Facteurs humains (leadership & followership, organisation & management, culture de la sécurité)
- Outils et stratégies de travail en équipe (TeamSTEPPS®)
- Rôles et responsabilités des professionnels de santé, coordination des soins
- Raisonnement clinique

Formes d'enseignement et d'apprentissage pour « Complexité obstétricale et néonatale » et « IP3 »

- ☒ Classe inversée
- ☒ Cours magistraux, en distanciel si nécessaire
- ☒ Ateliers pratiques
- ☒ Pratiques simulées
- ☒ Etudes de cas
- ☒ E-learning

Exigences de fréquentation :

Dénomination des temps d'enseignement indiqués dans le plan de cours du module :

- TPR : Temps présentiel recommandé (cours magistraux)
- TPO : Temps présentiel obligatoire (pratiques, séminaires, ateliers, ou autres modalités mentionnées TPO)
- TPC : Temps personnel avec consignes (travail à faire en autonomie avec directives spécifiques)
- TPI : Temps personnel individuel (travail personnel sans consignes, notamment pour les révisions) – ne figure pas sur la planification de cours

Typologie	Heures
TPO :	66h
TPR :	44h
TPC :	60h
TPI :	100h
Total :	270h

La présence aux cours magistraux mentionnés TPR est vivement recommandée.

La présence obligatoire mentionnée comme TPO est soumise à un contrôle de présences.

Toute absence doit être compensée par l'étudiant.e sans l'assistance des enseignant.es. Les étudiant.es sont responsables de compenser leurs absences par du travail personnel, sur tout le module. Les enseignant.es ne sont pas tenus d'accompagner les étudiant.es pour la compensation de leurs absences

Cours dont la présence est obligatoire

La présence aux cours obligatoires est requise. Ces cours sont spécifiquement mentionnés dans votre plan de cours (TPO).

En cas d'absence :

- L'étudiant.e informe la **filière via l'application Pocket** avant le cours concerné (**formulaire annoncer une absence**).
- En cas d'absence de 3 jours consécutifs ou plus, un certificat médical **ou un justificatif d'absence pour raison majeure** (Art. 29, Règlement d'études HEdS 2021) doit être transmis **via l'application Pocket**.
- Le total des absences non justifiées aux cours obligatoires (TPO), tels que définis dans le plan de cours et selon le règlement HEdS 2021 (Art. 29), ne doit pas dépasser 20 % du temps de **TPO** prévu.
- Si ce seuil est dépassé, une pénalité de 10 % sur la note finale du module est appliquée.

Le calcul des absences aux TPO et la communication aux étudiant.e-s concernés (dépassement du seuil de 20 %) sont effectués avant le dernier examen du module.

Cours, séminaires, pratiques simulées « IP3 » :

La semaine 3, dédiée à l'IP3, est obligatoire à 100% (TPO). Les pratiques simulées interprofessionnelles ainsi que leur préparation font l'objet d'une validation du professionnalisme et de la présence. Toute absence doit être justifiée. Les absences non annoncées ou sans motif valable entraînent l'impossibilité de se présenter à l'examen final de la semaine 5. En cas d'absence annoncée et justifiée, les modalités de rattrapage sont définies par le/la responsable du module, en accord avec le/la responsable de la formation interprofessionnelle.

5. Modalités d'évaluation et de validation

Prérequis : « **IP3** » pour se présenter à l'examen oral **« Complexité obstétricale et néonatale »** :

- La réalisation des e-learning
- Une évaluation « acquis » ou « non acquis » de la participation aux simulations interprofessionnelles et du professionnalisme, ainsi qu'aux activités d'apprentissage associées.

Les critères prérequis (IP3) doivent être satisfaits pour valider le module. Ils reposent sur la réalisation du e-learning (A) avec une note minimale exigée de E et le qualificatif de « acquis » pour le prérequis (B). Les exigences de fréquentation mentionnées au point 4 doivent être satisfaites.

L'étudiant.e qui par son comportement inadéquat, un manque d'implication ou de préparation à la simulation ne répond pas aux critères minimaux en termes de professionnalisme ne valide pas le point (B) et doit présenter un travail complémentaire au plus vite pour se présenter à l'examen final du module complexité.

L'évaluation **« Complexité obstétricale et néonatale »** du module repose sur un examen oral portant sur l'analyse d'une situation complexe rencontrée.

La validation du module (attribution des crédits ECTS) repose sur l'obtention d'une note minimum de E.

Période : semaine 5

6. Modalités de remédiation et de répétition

Remédiation

☒ Remédiation possible en cas de note Fx au module

☐ Pas de remédiation

Pour IP3 :

Si l'évaluation des pratiques simulées (B) est « non acquis » : l'étudiant-e doit réaliser un travail écrit complémentaire individuel dont les modalités de rattrapage sont définies par le responsable de module avec le/la responsable de la formation interprofessionnelle en semaine 4.

Dans ce cas, un travail écrit individuel sera demandé. Il portera sur une démarche d'auto-évaluation de l'acquisition des compétences génériques (interprofessionnelles) de ce module dans le cadre d'un des scénarios de pratiques simulées qui étaient prévus pour l'étudiant-e en question. Le travail est noté « acquis » ou « non acquis ».

Modalités : Travail écrit

Période : semaine 4

La remédiation permet à l'étudiant-e d'obtenir le qualificatif « acquis »

En cas d'échec à la remédiation, l'étudiant peut répéter le module une seule fois, dès que possible.

La remédiation complexité 1 :

- Si l'examen est insuffisant, un nouvel examen oral sera demandé.

Les modalités de remédiations seront précisées par la responsable de module au plus vite après l'annonce de la note finale.

Période : semaine 23.

La remédiation permet à l'étudiant-e d'obtenir la note E en cas de réussite.

En cas d'échec à la remédiation, l'étudiant obtient la note F et peut répéter le module une seule fois, dès que possible.

Répétition

Selon l'article 37, alinéa 1 du Règlement d'études des filières Bachelor de la HEdS (juin 2021) « Les exigences et les conditions de réussite font l'objet d'un document écrit signé par l'étudiant-e et par la ou le responsable de module voire par le responsable de filière »

La répétition permet à l'étudiant-e d'obtenir les notations de A à E en cas de réussite ou F en cas d'insuffisance. Dans ce dernier cas, l'échec au module est définitif et entraîne l'exclusion de la filière et l'exmatriculation.

Selon l'article 37, alinéa 3 du Règlement d'études des filières Bachelor de la HEdS (juin 2021) « Sur demande écrite dûment motivée de l'étudiant-e, déposée au secrétariat de filière au minimum dans les 30 jours qui précèdent la date de la répétition prévue, un report du délai de répétition du module peut être accordé par la ou le responsable de filière. Un report ne peut être demandé qu'une seule fois pour un module répété.

7. Bibliographie principale

voir syllabus.

8. Responsable de module

Responsable : Thomas Desplanches

Concernant les activités « IP3 », se référer à Maud Elmaleh

Enseignants : voir syllabus

Descriptif validé le 15 septembre 2025 par

Silvia Ammann-Fiechter
Responsable de la filière